



DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 26/05/2025
Document affiché à la Mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 27/05/2025

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 Allée de l'Île Gloriette - BP 2411 - 44041 NANTES Cedex 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 Mai 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, PELLETIER Louissette,

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025MAI-01	ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 03 AVRIL 2025	Adopté à l'unanimité
2025MAI-02	CRÉATION D'EMPLOI D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ	Adopté à l'unanimité
2025MAI-03	TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA COUR - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT	Adopté à l'unanimité
2025MAI-04	PISTE CYCLABLE ET AMÉNAGEMENT AIRE DE COVOITURAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT	Adopté à l'unanimité
2025MAI-05	PISTE CYCLABLE ET AMÉNAGEMENT AIRE DE COVOITURAGE - DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER



Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Petosse - petosse.fr - et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **27 Mai 2025**.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N° : 2025-MAI- 01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 15/05/2025

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

Le 22 Mai 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, BOBINEAU Stéphanie, PELLETIER Louissette

Absents : FONSECA Jorge,

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 Avril 2025 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 19 Mai 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 Avril 2025.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

RENAUDIN Magalie
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N° : 2025-MAI- 02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 15/05/2025

Objet de la délibération : CRÉATION D'EMPLOI D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le 22 Mai 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BARRAUD Jacky, BOBINEAU Stéphanie, PELLETIER Louisette

Absents : FONSECA Jorge,

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir pour assurer l'entretien des espaces verts, la manutention et divers travaux sur la commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- La création, à compter du 16/06/2025, d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant de 6 mois maximum, soit du 16 juin 2025 au 15 décembre 2025 inclus.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de :

- ✓ **CRÉER** l'emploi non permanent d'Adjoint Technique territorial à temps complet de catégorie C, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 6 mois maximum.
- ✓ **MODIFIER** en conséquence, le tableau des emplois.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025 à 10h00

ID : 085-218501740-20250522-2025MAI02-DE

- ✓ **DIT** que la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions, pour l'emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recruteur.
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique et à signer le contrat afférent.
- ✓ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chap. 012.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

RENAUDIN Magalie
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N° : 2025-MAI- 03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 15/05/2025

Objet de la délibération : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA COUR - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

Le 22 Mai 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, PELLETIER Louissette

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de réseaux sur la Rue de la Cour a été effectué par le SyDEV et qu'il convient d'organiser les travaux d'aménagement de ladite rue.

Les travaux consistent en l'amélioration de la sécurité des riverains en sortie de propriété, par la mise en œuvre partielle de la voie en sens unique, ainsi qu'en la création d'une zone de rencontre, limitée à 20 km/h. L'objectif est de favoriser la mobilité douce dans notre commune, donnant accès à nos services publics et patrimoniaux (École, Mairie, Église, le Souterrain ...).

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du programme de soutien financier aux projets des Communes, le Conseil Départemental de la Vendée peut octroyer une subvention pour ces travaux, représentant 20% du montant HT, avec possibilité de majoration pour les petites communes.

Monsieur le Maire propose donc, à ce titre, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'aménagement de la Rue de la Cour,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

RENAUDIN Magalie
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N° : 2025-MAI- 04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 15/05/2025

**Objet de la délibération : PISTE CYCLABLE ET AMÉNAGEMENT AIRE DE COVOITURAGE -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**

Le 22 Mai 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, PELLETIER Louissette

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du Schéma directeur cyclable, le projet de création d'une piste cyclable permettant de relier la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement d'une aire covoiturage, à proximité du point ALEOP, est en cours de finalisation.

Ce projet permettra au village de Poiville, lieu-dit situé hors agglomération de la commune, de se reconnecter au centre bourg et aux Petossais de se rendre en sécurité vers les divers commerces et services que compte la commune de l'Hermenault.

L'aménagement d'une aire de covoiturage sera un moyen pour nos jeunes de relier la ville de Nantes par le point ALEOP ou d'avoir un lieu de rendez-vous sécurisé (blablacar ...) pour se rendre sur le lieu de leur étude entre autres.

Dans le cadre du programme de soutien financier aux projets des Communes, le Conseil Départemental de la Vendée peut octroyer une subvention pour ces travaux, représentant 20% du montant HT, avec possibilité de majoration pour les petites communes.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de la piste cyclable, reliant la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement de l'aire de covoiturage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

RENAUDIN Magalie
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2025

N° : 2025-MAI- 05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Date de la convocation : 15/05/2025

Objet de la délibération : PISTE CYCLABLE ET AMÉNAGEMENT AIRE DE COVOITURAGE - DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »

Le 22 Mai 2025 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Salle du Conseil, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARBIER Florian, BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BEL KADI Florian, BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOBINEAU Stéphanie, PELLETIER Louissette

Absents : FONSECA Jorge

Secrétaire de séance : RENAUDIN Magalie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif « Fonds Vert », une subvention peut être accordée aux projets d'aménagement de piste cyclable et de développement des infrastructures de covoiturage.

Considérant le projet de création d'une piste cyclable permettant de relier la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement d'une aire covoiturage, à proximité du point ALEOP, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet au titre du dispositif « Fonds Vert ».

Ce projet permettra au village de Poiville, lieu-dit situé hors agglomération de la commune, de se reconnecter au centre bourg et aux Petossais de se rendre en sécurité vers les divers commerces et services que compte la commune de l'Hermenault.

L'aménagement d'une aire de covoiturage sera un moyen pour nos jeunes de relier la ville de Nantes par le point ALEOP ou d'avoir un lieu de rendez-vous sécurisé (blablacar ...) pour se rendre sur le lieu de leur étude entre autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de la piste cyclable, reliant la commune de Petosse à la commune de l'Hermenault et l'aménagement de l'aire de covoiturage.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Fonds Vert ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

RENAUDIN Magalie
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE

